

# COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 13 janvier 2023

**Conseillers présents :** Mmes GARD Nicole, RIBAUTE Agnès, MM. ANGELINI Jacques, ATGER Guy, COLSON Pierre, GARD Patrick, LOUCHE Alain, NICOLET Luc, MICHELET Jean-Pierre, PERCEVAULT Fabrice.

**Secrétaire de séance :** M ATGER Guy

M le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint à 16h00.

**Le Compte Rendu du précédent Conseil Municipal est validé.**

**Lecture des courriers :**

- **Mme Nadine Grandon :** Problème sur l'aire de retournement de la Croix Blanche pour pouvoir accéder à son domicile sans risques. Une autorisation orale a été donnée par le propriétaire, sinon il y a une aire de retournement 200m plus loin.
- **M Marc Abrial Sonzogni :** Signalement de la détérioration de la piste allant de Poulassargues à la D 54. Une rencontre entre M Abiral Sonzogni et M Pierre Colson est à prévoir.

**Deux réponses vont être envoyées.**

 **Décision modificative budget Eau : ajustement de fin d'année**

M le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
1641	Emprunts en euros		0.30
2111	Terrains nus		-0.30
<b>TOTAL :</b>			<b>0.00</b>

M le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

## **Convention DUPFI (Document Unique Prévention Formation Inspection)**

### **Renouvellement de la convention DUPFI.**

Le Conseil Municipal décide par délibération d'adhérer au document unique/prévention/formation/inspection du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère.

## **Travaux appartement au-dessus du commerce**

Des demandes de devis vont être faites et des demandes de subventions vont être déposées.

Le Conseil Municipal prend une délibération pour demander ces subventions.

Un groupe de travail est formé : Pierre COLSON, Jean-Pierre MICHELET et Jacques ANGELINI.

## **Participation fonctionnement Ecole de St Michel de Dèze (4 élèves)**

La participation aux frais de fonctionnement de l'école de Saint Michel de Dèze est de 3 433.89 € pour l'année scolaire 2021-2022. La participation aux frais de fonctionnement de la cantine pour cette même année scolaire est de 2 534.58 €.

Le Conseil Municipal prend une délibération pour mandater ces dépenses.

## **Participation Transports scolaires 2020/2021 (6 élèves)**

Pour l'année scolaire 2020/2021, le coût moyen annuel du transport d'un élève primaire s'est élevé à 2 355.00 €. La participation par élève est donc de 471.00 €.

Le Conseil Municipal prend une délibération pour mandater 2 826.00 € à la Région Occitanie.

## **Mobilité sur la Commune**

Mise en place d'une ligne de bus Ispagnac – Florac – Alès (arrêts les plus proches de notre Commune St Michel de Dèze et le Collet de Dèze). Une réflexion doit être faite pour mettre en place une liaison entre St Martin de Boubaux et Le Collet de Dèze. Mme Agnès Ribaute est mandatée par le Conseil Municipal pour intervenir pendant la commission Mobilité de la Communauté des Communes.

## **Classement de voirie**

La Commune pense classer 5 routes :

- Le chemin de la communale 1 à l'Espinassac et au Gas,
- Le chemin de la communale 1 du Mazel à Brasque,
- Le chemin des Conilhères,
- Le chemin de Prades à Peyretailade
- Le chemin de Grizel.

Un courrier a été envoyé aux propriétaires. Le Conseil Municipal délibère pour accomplir les modalités d'acquisition.

## **Aménagement Prades**

M le Maire donne lecture d'un message du SDEE :

« ENEDIS nous informe d'une réclamation client concernant des chutes de tension su réseau électrique desservant le hameau de Prades. Pour ce fait le SDEE va devoir réaliser des travaux de renforcement du réseau existant. A l'étude de ce dossier, il s'avère que ce renforcement pourrait être coordonné avec les travaux envisagés par votre Commune pour la réalisation du réseau AEP. »

La ligne électrique aérienne desservant le village de Prades est en contrainte par des chutes de tension. Cela nécessite un renforcement de cette ligne.

Sans consigne de notre part, le SDEE fera remplacer le câble aérien par un plus gros.

Le SDEE propose que lors des travaux AEP, le syndicat puisse procéder à l'enfouissement des réseaux secs laissant à notre charge, le GC télécom et éclairage public, 40% du GC électrique, le câblage télécom et éclairage public. Le SDEE prendrait à sa charge, dans le cadre du renforcement, le câblage électrique.

Travaux	Montant de l'opération	Participation financière SDEE	Participation financière Commune
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Génie civil</b> (hors GC télécom, éclairage public) (tranchées, pose des gaines, grillage avertisseur et encastrement des socles) Réalisé par le SDEE (subventionné à 60%)</li> <li>• <b>Câblage électrique</b> Nombre de branchements : 0 <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Basse tension</b> (subventionné à 60% jusqu'à 200 000€ de travaux HT par an, et à 40% au-delà dans la limite de 2 000€/branchement)</li> <li>- <b>Haute tension et poste</b> (subventionné à 60% par le SDEE)</li> </ul> </li> <li>• Fournitures et travaux (impératifs techniques) Intégralement pris en charge par le SDEE</li> </ul>	32 240.00	19 344.00	12 896.00
<b>TOTAL HT €</b>	<b>129 565.50</b>	<b>116 669.50</b>	<b>12 896.00</b>
(ce total ne comprend ni travaux d'éclairage public ni GC télécom)			

Le Conseil Municipal délibère et accepte la proposition du SDEE.

#### **Reprise commerce Bar épicerie restaurant**

Un cahier des charges a été reçu. Après étude de ce document un cahier des charges allégé a été validé en visioconférence. Nous nous orientons vers un contrat de location gérance.

Un rétroplanning va être monté avec un objectif : la date d'ouverture. Le recrutement va être lancé et un groupe de travail doit rédiger l'annonce.

Le Conseil Municipal décide par délibération de rembourser le dépôt de garantie à M Plocchino. Une Décision Modificative est prise pour permettre ce remboursement.

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
165	Dépôts et cautionnements reçus		4 000.00
2113	Terrains aménagés autres que voirie		-4 000.00
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

#### **Questions diverses :**

- Aménagement place du village :  
Il faut prévoir de refaire la fontaine et le surfacage de la place,  
La commission « Place du village » est réactivée.
- Haies Mellifères :  
La plantation est prévue le jeudi 19/01 à 8h00, l'entreprise sera sur site en présence de la presse.  
Les habitants et les associations sont invités à participer à cet évènement.
- Ateliers Numériques :  
16 candidats se sont manifestés pour 10 places disponibles.  
Une réunion d'information avec le formateur M Eric PETIT est prévue le lundi 6 février à 10 h00 à la mairie.
- La Cure :  
Les travaux engagés doivent être terminés en octobre. Une réunion de chantier est prévue le 6 avril à 14h00 sur site avec l'architecte.
- Journal communal :  
Réunion de la commission communication le 18 janvier à 14h00.
- Document Unique :  
Réunion de travail le mardi 17 janvier à 8h30.
- AEP :  
Un dossier global va être élaboré pour la distribution d'eau sur la Commune.

La séance est levée, M le Maire clôt les débats à 18h45.